

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 09/07/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25 rue du Lycée  
ACCES DU PUBLIC  
par le Palais de Justice  
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
CEDEX  
Téléphone : 03 26 66 86 87  
Télécopie : 03 26 21 01 87

E25000073 / 51

Monsieur le Président  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE  
1 Place Robert Galley  
BP 9  
10001 TROYES CEDEX

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

<https://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000073 / 51  
(à rappeler dans toutes correspondances)

**E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

**Objet** : révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINTE SAVINE (Aube) par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole dont le siège est à TROYES (10001), 1 Place Robert Galley ; l'enquête portera également sur la suppression de plans d'alignement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Christophe CHANTEREAUX, Administrateur d'une chaire universitaire, demeurant 4 rue des Maisons Brûlées, LUSIGNY SUR BARSE (10270) (portable : 06 60 62 73 59) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Roger KISTER (tel : 03 25 41 36 78 ; portable : 06 73 56 89 06) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

**Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation la greffière,

  
C. BRISTIEL

DECISION DU  
8 juillet 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E25000073 /51

Le vice-président

**E- Décision désignation commissaire enquêteur**

Vu enregistrée le 25 juin 2025, la lettre par laquelle le président de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINTE SAVINE (Aube) par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole dont le siège est à TROYES (10001), 1 Place Robert Galley ; l'enquête portera également sur la suppression de plans d'alignement.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

Vu la délégation du président du tribunal en date du 2 mai 2024.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Christophe CHANTEREAUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : M. Roger KISTER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, à M. Christophe CHANTEREAUX et à M. Roger KISTER.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 8 juillet 2025.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

